



Centre d'expertise de l'UE pour les victimes du terrorisme



Ces dernières années, le terrorisme a continué de constituer une menace majeure pour la sécurité de l'Union européenne. La Commission européenne s'est engagée à veiller à ce que les victimes du terrorisme puissent pleinement faire valoir leurs droits indépendamment du lieu où l'attaque terroriste a lieu dans l'UE. L'UE a adopté un ensemble solide de règles sur les droits des victimes, y compris des dispositions particulières sur les droits des victimes du terrorisme qui répondent plus directement à leurs besoins spécifiques. À cet égard, une bonne préparation sur la manière de traiter les victimes du terrorisme avant toute attaque a une importance vitale.

Qu'est-ce que le Centre d'expertise de l'UE pour les victimes du terrorisme ?

La Commission européenne a mis en place le Centre d'expertise de l'UE pour les victimes du terrorisme (le Centre de l'UE) en janvier 2020 afin d'offrir expertise, conseils et soutien aux autorités nationales et aux organisations d'aide aux victimes. Le Centre de l'UE contribuera à garantir l'application correcte des règles de l'UE concernant les victimes du terrorisme. Il favorisera l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expertise entre les praticiens et les spécialistes au-delà des frontières. Il ne fournira pas d'aide et d'assistance directes à des victimes du terrorisme, mais il contribuera à garantir que les structures nationales offrent une assistance et un soutien professionnels aux victimes du terrorisme dans chaque pays de l'UE. Le Centre européen est un projet pilote qui durera deux ans.

Qui est impliqué ?

Le Centre de l'UE est créé et géré par la Commission européenne qui est assistée par un consortium d'associations d'aide aux victimes dirigé par Victim Support Europe¹. Le consortium exécutera les tâches du Centre de l'UE au nom de la Commission. Il convient également de noter que le Réseau européen des droits des victimes² - une plate-forme d'experts nationaux des États membres de l'UE traitant des droits des victimes - a un rôle important à jouer en matière de pilotage et de soutien des activités du Centre européen.

Que fait le Centre de l'UE ?

• Formation et manuels

Le Centre de l'UE offrira des programmes de formation aux autorités nationales et aux organisations d'aide aux victimes des États membres. Les formations porteront sur les ques-

tions pratiques, juridiques et psychologiques liées aux victimes du terrorisme. Elles seront accompagnées de manuels contenant des informations utiles sur les droits, les besoins et l'aide aux victimes du terrorisme. Le Centre de l'UE veillera à ce que, dans chaque État membre de l'UE, des personnes compétentes soient spécifiquement formées aux besoins et aux droits des victimes du terrorisme. Le personnel spécialement formé sera encouragé à poursuivre les formations au niveau local dans chaque État membre afin de continuer à diffuser les connaissances.

• Pôle d'expertise

Le Centre de l'UE offrira une plateforme aux autorités nationales et aux organisations d'aide aux victimes dans les États membres. Le Centre de l'UE mettra également en place une plateforme pour échanger des connaissances et des expériences sur les droits des victimes du terrorisme. En particulier, ceux qui ont déjà aidé des victimes du terrorisme peuvent partager leurs connaissances avec des collègues des pays de l'UE qui ne sont pas directement touchés par les attaques terroristes. Le Centre de l'UE assurera également des réponses plus efficaces aux personnes qui ont subi une attaque terroriste dans un pays de l'UE où elles ne vivent généralement pas en favorisant une meilleure circulation des informations à travers les frontières. Le Centre de l'UE construira également une base de données avec les noms d'experts dans différents domaines tels que:

- des experts en psycho-traumatologie spécialement formés pour faire face au syndrome post-traumatique caractéristique des victimes du terrorisme ;
- des psychologues, avocats, organisations de soutien aux victimes et premiers intervenants.

¹ Le consortium dirigé par Victim Support Europe agit en partenariat avec l'Association française des Victimes du Terrorisme, la Fondation Lénval et le Centre national de psycho-traumatologie ARQ

² Le Réseau européen des droits des victimes est une plate-forme d'experts nationaux traitant des droits des victimes dans l'administration nationale des États membres de l'UE



CONTACTS

Des informations sur les droits et les besoins des victimes du terrorisme et les activités du Centre de l'UE seront disponibles sur le site Internet de la Commission européenne.

Par email : eucvt@victimsupporteurope.eu

Par téléphone : + 32 (0) 23 46 04 55